

ÉDITION 2022

MONTROUGE RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



NOTE D'INTENTION

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales en ajoutant une obligation d'information du Conseil municipal.

Dès l'application de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit présenter dans les communes de plus de 20 000 habitants « préalablement aux débats sur le projet de budget » et à compter du 1^{er} janvier 2016, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le décret d'application n°2015-761 du 24 juin 2015 vient préciser le contenu de ce rapport en deux grandes parties :

- **la première partie fait état de la politique des ressources humaines de la ville en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.** Elle expose notamment les données concernant la répartition des effectifs entre les femmes et les hommes, le recrutement, la rémunération, l'articulation entre vie professionnelle et personnelle.
- **la deuxième partie présente les politiques publiques municipales menées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes** sur le territoire communal de Montrouge.

Références :

Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle
entre les femmes et les hommes
(art. 61).

Décret d'application n° 2015-761 du 24
juin 2015 (JO du 28 juin 2015)



Étienne Lengereau
Maire de Montrouge
Vice-Président du territoire
Vallée Sud - Grand Paris



Charlotte Baelde
Maire-adjointe aux Solidarités,
au Lien social, aux Personnes
Handicapées et à la lutte
contre les Discriminations



Carmelina de Pablo
Conseillère municipale déléguée
à l'Agriculture urbaine, aux
Espaces verts
et la lutte contre
les Violences intrafamiliales

ÉDITO

À travers ce rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, nous souhaitons vous proposer un panorama de nos actions dans ce domaine, aussi bien en tant qu'employeur qu'en tant qu'acteur public sur notre territoire. **Petite enfance, sport, culture, santé, social, ressources humaines... notre politique de lutte contre les discriminations est transversale et surtout partenariale.**

Si nous devons citer une action majeure réalisée cette année, nous vous parlerions de nos actions contre les violences intrafamiliales. En effet, face à leur augmentation ces dernières années (violence physique, psychique, sexuelle, économique...), nous avons souhaité proposer des mesures efficaces et mettre en place une collaboration dynamique avec des partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans ce champ. À ce titre, nous avons pu mettre en place de **nouvelles procédures pour mettre à l'abri les victimes de violences intrafamiliales et les loger provisoirement dans des appartements rénovés appartenant à la Ville.** Avec l'ouverture de ces logements passerelles, Montrouge franchit une étape cruciale dans la lutte contre les violences intrafamiliales. Nous permettons une mise à l'abri immédiate et contribuons ainsi à offrir à ces victimes un endroit où se reconstruire physiquement et psychologiquement pour poursuivre une vie plus digne, dans de bonnes dispositions. Ce parcours piloté par notre Centre communal d'action sociale est aujourd'hui, une réalité.

Nous vous invitons à découvrir nos autres mesures en lisant ce rapport.

SOMMAIRE

Partie 1 : L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Mairie de Montrouge	P5
1. Les effectifs	P6
2. La rémunération	P10
3. L'accès aux responsabilités	P10
4. L'accès à la formation	P11
5. L'absentéisme	P11
Partie 2 : L'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques locales	P12
1. Un engagement politique et institutionnel	P13
2. Un soutien de proximité en termes de santé sexuelle et féminine	P13
3. Un soutien de proximité en matière d'action sociale	P16
4. Un soutien de proximité en faveur de l'activité professionnelle et la vie personnelle familiale grâce à l'accueil du jeune enfant	P18
5. L'encouragement à la mixité sportive	P19
6. La lutte contre les mariages forcés	P21
7. La valorisation de la place des femmes dans les actions culturelles	P21

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA MAIRIE DE MONTROUGE

Représentant 20 % de l'emploi en France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière d'égalité professionnelle, de façon à favoriser la cohésion sociale et à être représentative de la société. Pourtant, concernant la fonction publique territoriale dans son ensemble, 61 % des personnels sont des femmes, toutes catégories confondues, alors qu'elles ne représentent que 29 % des emplois d'encadrement supérieur et de direction en 2017.

En tant qu'employeur, la Ville de Montrouge s'engage à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de ses services car cette égalité professionnelle constitue un levier de modernisation, d'efficacité, d'action et de qualité de gouvernance.

Ce rapport comparé en rend compte à travers des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la rémunération et à l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle.

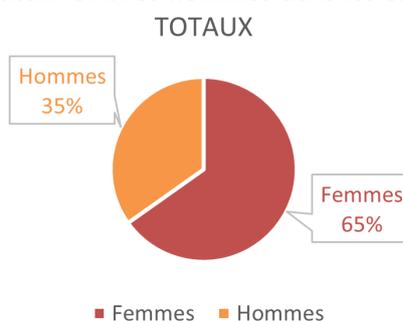
- Rapport de situation comparée
Source : DGAFP, rapport annuel 2019 de la fonction publique, données au 31/12/2019
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-annuel-2019-faits-et-chiffres-fiches-thematiques-excel>
- Données chiffrées de la Mairie de Montrouge au 31 décembre 2021

1. LES EFFECTIFS

La Ville de Montrouge compte **960,46 ETP** (équivalent temps plein) au 31 décembre 2021. Ils se composent **d'un tiers d'hommes (33,8 %) et de deux-tiers de femmes* (66,2%)**.

- Cette répartition globale des effectifs par sexe est stable (2018 : 33% / 67% - 2019 : 32% / 68%) - 2020 : 32% - 68%).
- **Le taux de féminisation est plus élevé à Montrouge qu'au niveau national :** 65 % à Montrouge – 62 % dans la fonction publique – 61 % dans la fonction publique territoriale – 46 % dans le secteur privé.

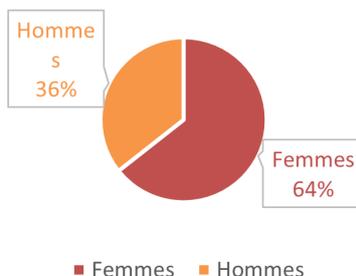
Répartition femmes-hommes dans les effectifs



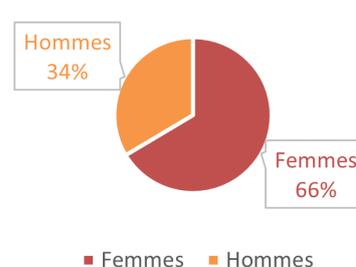
Parmi ses agents, la Ville de Montrouge compte des titulaires et des contractuels :

- **La part des femmes titulaires est plus élevée à Montrouge** que la moyenne nationale (74 % à Montrouge - 59 % dans la fonction publique).
- **La part de femmes contractuelles est plus élevée à Montrouge** que la moyenne nationale (72 % à Montrouge – 67 % dans la fonction publique).

Répartition femmes-hommes dans les effectifs TITULAIRES



Répartition femmes-hommes dans les effectifs CONTRACTUELS

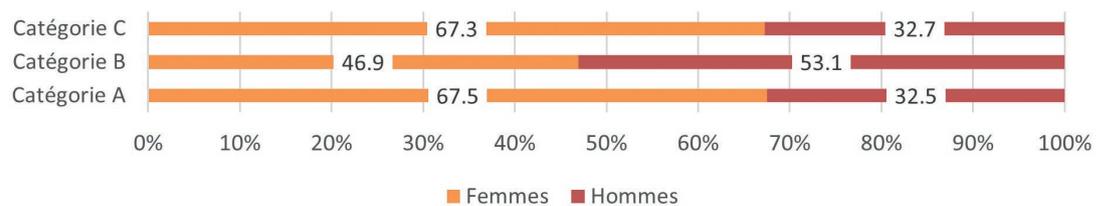


* Les valeurs sont issues des effectifs en poste au 31/12/2021 ramenés en ETP, et donc corrigés des temps partiels et temps non complet. Sont comptabilisés les personnels rémunérés sur une base indiciaire.

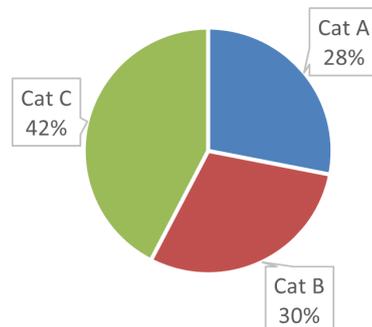
L'analyse des effectifs par catégorie d'emploi montre une féminisation marquée des emplois de catégorie A

- **Catégorie A** : la part des femmes se porte à 67,5 %, ce qui est légèrement supérieur à la part des femmes dans l'effectif global de la Ville (65 %) et au niveau national dans la fonction publique territoriale (62 %).
- **Catégorie B** : la part de femmes est de 47 %, ce qui est inférieur à la part des femmes dans l'effectif global de la Ville (65 %) et au niveau national dans la fonction publique territoriale (63 % principalement dans les filières sociale et administrative).
- **Catégorie C** : la part de femmes est de 67,3 %, ce qui correspond à la part des femmes dans l'ensemble des catégories mais ce qui est supérieur au niveau national dans la fonction publique territoriale (61 %).

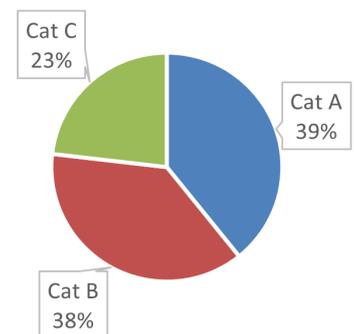
Répartition des femmes et des hommes par catégorie d'emploi



Répartition des femmes par catégorie d'emploi



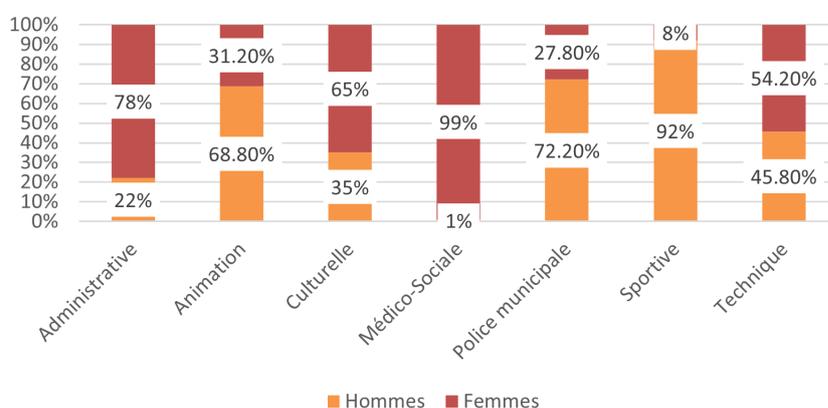
Répartition des hommes par catégorie d'emploi



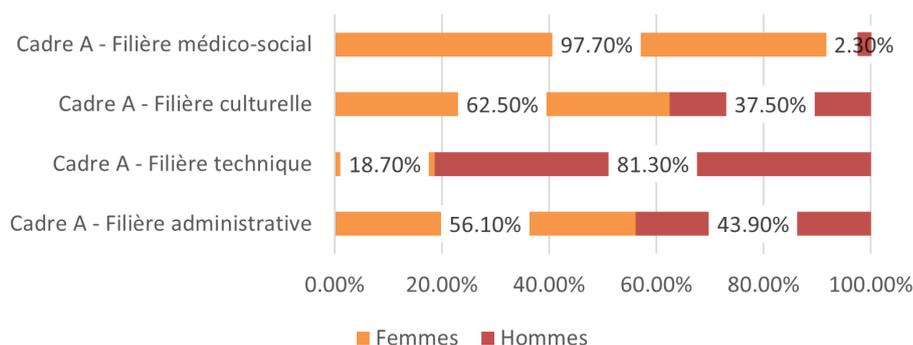
L'analyse des effectifs par filière professionnelle fait apparaître des déséquilibres.

- **La filière administrative reste «féminisée»** : 78 % de femmes contre 77,87 % en 2020 à Montrouge et présente un taux inférieur au national (81,9%).
- **La filière technique est la filière la plus équilibrée à Montrouge** : 54,2 % d'hommes et 45,8 % de femmes et se situe au-dessus de la moyenne nationale en terme de féminisation de la filière (41 %).
- **La filière animation compte 68,8 % d'hommes et 31,2 % de femmes, ce qui est plus équilibré qu'au niveau national** (72 % de femmes).
- **La filière police municipale est plus féminisée à Montrouge** (27,8 %) qu'au niveau national (22,3 %).
- **La féminisation sur la filière culturelle augmente encore en 2021**, et se porte à 65 %, soit 15 points de plus depuis 2019, qui avait un taux de féminisation de 51 % alors, ce qui est supérieur au niveau national (64 %).
- **Les filières sociale et médico-sociale sont quasi exclusivement féminines à Montrouge (99 %) comme au niveau national (95 %).**
- **La filière sportive est exclusivement masculine à Montrouge (92 %)** contre 28,9 % au niveau national, depuis la contractualisation de 19 animateurs sportifs et la volonté affichée de la Municipalité de la déprécarisation de la filière.

Répartition femmes-hommes par filière statutaire



Taux de féminisation des cadres par filière



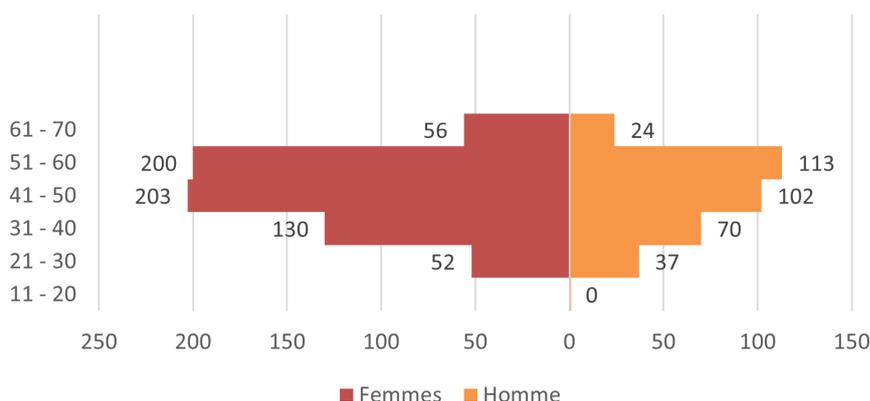
L'analyse des effectifs par moyenne d'âge ne montre pas de disparités entre les femmes et les hommes.

- **L'âge moyen d'un agent municipal est de 46,51 ans pour une femme et 46,54 ans pour les hommes.** Montrouge se situe au-dessus de la moyenne nationale (45,5 ans pour les femmes et 45,1 ans pour les hommes), et se décline de la même manière pour l'ensemble des catégories hiérarchiques.
- **Les 3 catégories confondues donnent à Montrouge une moyenne d'âge plus élevée qu'au niveau national :**
 - Catégorie A : 46,56 ans pour les femmes (44,76 ans au niveau national), et 46,69 ans pour les hommes (contre 45,92 ans au niveau national)
 - Catégorie B : 46,55 ans pour les femmes (45,28 ans au niveau national), et 46,61 ans pour les hommes (contre 46 ans au niveau national)
 - Catégorie C : 46,38 ans pour les femmes (46,1 ans au niveau national), et 46,54 ans pour les hommes (contre 46 ans au niveau national)

La répartition des agents via la pyramide des âges traduit une surreprésentation des personnes situées entre 40 et 60 ans :

- 32 % des femmes ont entre 41 et 50 ans, et 31 % entre 51 et 60 ans
- 29 % des hommes ont entre 41 et 50 ans, et 33 % entre 51 et 60 ans

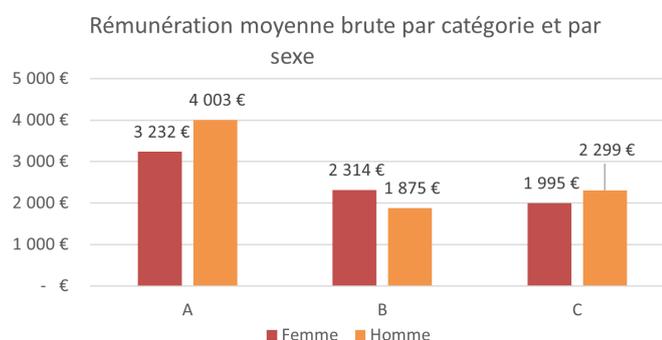
Pyramide des âges



2. LA RÉMUNÉRATION

La rémunération brute mensuelle corrigée* moyenne s'établit à 2 167 € pour les femmes et 2 431 € pour les hommes, soit un écart de 10,85 % (contre 11,6 % en 2020) à Montrouge contre 10 % au niveau national en 2017 (2 272 € pour les femmes et 2 493 € pour les hommes soit une moyenne de 2 363 € bruts, correspondant à un salaire net mensuel de 1 944 €).

- L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes par catégorie est à mettre en regard des cadres d'emplois et des fonctions exercées, qui ne sont pas régis par des règles identiques en termes de traitement indiciaire, régime indemnitaire et évolution de carrière.
- L'écart des rémunérations entre les femmes et les hommes se porte à 19,26 % en catégorie A, au profit des hommes.
- Pour les catégories B, les femmes sont rémunérées 23,41 % de plus que les hommes, compte-tenu des réformes statutaires et de l'application du Ségur de la santé, qui touche majoritairement la population féminine de la filière médico-sociale, et qui vient renverser l'équilibre qui existait jusqu'alors.
- L'écart des rémunérations entre les femmes et les hommes est de 13,22% dans la catégorie C.



* Valeurs issues de la paie de décembre 2021, corrigées des quotités d'emploi et du nombre de trentièmes payés

3. L'ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS

La Ville compte trois emplois fonctionnels - deux administratifs et un technique - occupés respectivement **par deux hommes et une femme**.

La composition du comité de direction est strictement paritaire. Il est composé à part égale de 12 femmes directrices et 12 hommes directeurs de service. Au niveau national, les emplois supérieurs de direction sont occupés à 41 % par des femmes, ce pourcentage étant de 31 % dans la fonction publique territoriale au niveau national.

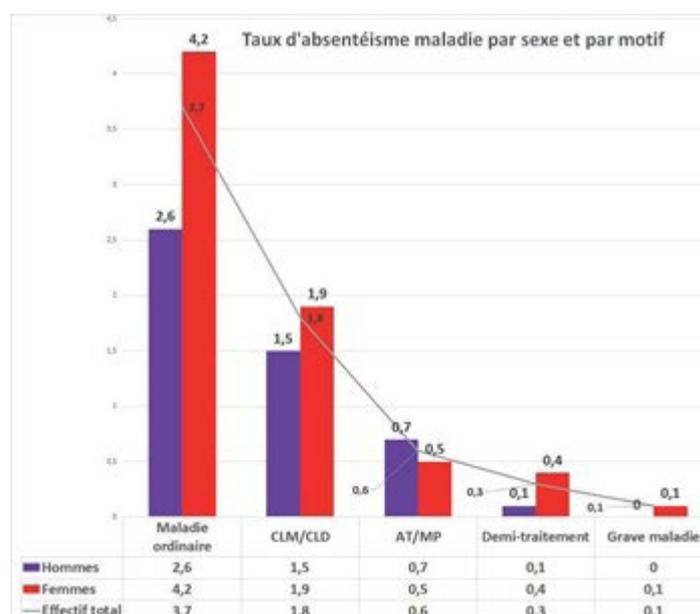
En 2021, on constate une féminisation des postes de direction à Montrouge. Le taux est de 50 % comme en 2020, contre 47,4 % en 2019 et 36 % en 2018.

4. L'ACCÈS À LA FORMATION

Le nombre de jours de formation par bénéficiaire s'est établi à 2,4 pour les femmes et 2,6 pour les hommes, soit dans la moyenne nationale (2,2 jours par an - données 2019 pour les communes de 20 à 50 000 habitants). 66 % des agents ayant bénéficié d'une formation en 2021 étaient des femmes, ce qui est identique à l'année 2020.

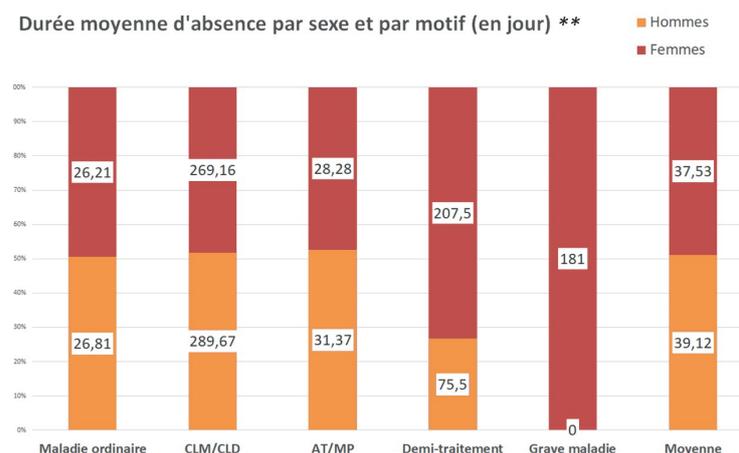
5. L'ABSENTÉISME

On relève que le **taux d'absence*** pour maladie (maladie ordinaire et congés longue maladie CLM/ congés longue durée CLD) est plus élevé chez les femmes que chez les hommes.



- La durée moyenne d'absence pour maladie (maladie ordinaire et CLM/CLD) est quasi identique pour les femmes et les hommes.
- La durée de l'absence en raison d'un **accident du travail** est en moyenne plus longue pour les hommes.

Durée moyenne d'absence par sexe et par motif (en jour) **



* Taux calculé à partir du nombre de jours d'absence comptabilisé sur l'année, rapporté au nombre de trentièmes effectivement payés sur la même période

** Taux calculé à partir du nombre de jours d'absence comptabilisé sur l'année, rapporté au nombre d'agents effectivement absents sur la même période

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

La Ville de Montrouge met en place une politique transversale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Lutte contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité, actions visant à favoriser l'égal accès aux soins, actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur fécondité et de leur sexualité, lutte contre la précarité économique des femmes, actions permettant une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales... Les services municipaux y contribuent chaque jour.

La grande avancée en 2021 a été la mise en place d'un dispositif complet d'accueil et de prise en charge de personnes victimes de violences intra-familiales à la fois du point de vue des procédures et des propositions de logement d'urgence et de transition.

1. UN ENGAGEMENT POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

Des délégations politiques spécifiques

Suite aux élections municipales de juin 2020, le Maire de Montrouge a souhaité confier des délégations spécifiques sur les questions de lutte contre les discriminations et de la lutte contre les violences intrafamiliales à deux élues municipales :

- **Charlotte Baelde**, Maire-adjointe aux Solidarités, au Lien social, aux Personnes Handicapées et à la lutte contre les Discriminations
- **Carmelina de Pablo**, Conseillère municipale déléguée à l'Agriculture urbaine, aux Espaces verts et la lutte contre les Violences intrafamiliales.

Un engagement associatif

La Ville de Montrouge adhère depuis septembre 2017 à l'**association « Elu.e.s Contre les Violences faites aux Femmes »** qui œuvre dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle poursuit plusieurs buts et notamment :

- soutenir les élus de tout niveau territorial qui souhaitent s'investir dans la lutte contre les violences faites aux femmes,
- mener auprès des collectivités territoriales et des élus des actions de sensibilisation, de formation et de communication afin de mettre en œuvre une politique globale de lutte contre les violences faites aux femmes,
- organiser toutes manifestations et communications utiles au débat et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

2. UN SOUTIEN DE PROXIMITÉ EN TERMES DE SANTÉ SEXUELLE ET FÉMININE

Les consultations du Centre de santé sexuelle (anciennement CPEF) au Centre municipal de santé

Soutenu par le département des Hauts-de-Seine, le Centre de santé sexuelle (anciennement CPEF) est organisé pour proposer un accès continu de 8h à 19h du lundi au vendredi au Centre municipal de santé. Cette capacité d'accueil est rendue possible par la bonne intégration de chaque professionnel dans ce dispositif, qui nécessite une réelle convergence des visions pour prodiguer une action cohérente. Ainsi, chacun est sensibilisé aux attentes des usagers et est acteur, à son niveau, de la réponse proposée. Ceci en toute discrétion et sans jugement.

La demande d'écoute, fortement en hausse en 2020, est demeurée à un niveau élevé en 2021. Sur l'année 2021, **le nombre d'entretiens individuels conduits par les deux professionnelles du Centre de santé sexuelle** au Centre municipal de santé **s'est porté à 978** dont 818 au titre du conseil familial et 160 au titre des missions de planification familiale et d'éducation sexuelle. 73 % personnes qui s'adressent au Centre de santé sexuelle sont des femmes, 15 % des couples et familles et 12 % des hommes. 58 % des personnes qui s'adressent au Centre de santé sexuelle viennent pour des prestations d'écoute psychologique et 40 % pour évoquer des situations de violences. L'année 2021 affiche une augmentation très significative des sollicitations en lien avec une grossesse ou une situation de violence au travail. Parmi les personnes mineures qui s'adressent au Centre de santé sexuelle, on constate une augmentation des situations de violence dans la famille, à l'école ou dans les études.

Les principales thématiques abordées lors des entretiens au Centre de santé sexuelle ont été les suivantes :

- Les relations familiales (adolescents–parents), éducation,
- Les violences conjugales, familiales, sexuelles,
- La communication dans le couple,
- La contraception,
- La sexualité,
- Les consultations de pré IVG,
- L'isolement.

Le Centre de santé sexuelle est en mesure d'informer les femmes et les hommes sur les différents modes de contraception afin de leur permettre de choisir la méthode qui est la plus adaptée.

Un accueil particulier est réservé aux femmes qui souhaitent une interruption volontaire de grossesse. Celles-ci peuvent également bénéficier, avec leur compagnon, d'un accompagnement après cette interruption (conseils, écoutes, consultations). Dans ce cadre, les infirmières du Centre municipal de santé ont été formées à l'I.V.G. médicamenteuse.

Pour mieux accompagner les femmes dans leurs pathologies spécifiques, **les soignants ont été formés à l'endométriase**, maladie gynécologique complexe touchant 1 femme sur 10.

Les interventions dans les établissements scolaires

Le Centre de santé sexuelle propose de nombreuses interventions auprès des établissements scolaires de Montrouge afin de **sensibiliser les jeunes sur des thématiques qui les concernent (vie affective, relationnelle et sexuelle)** sans qu'ils osent toutefois faire le premier pas pour les aborder. C'est aussi l'occasion de faire du lien avec les professionnels de l'éducation.

Les mesures sanitaires ont entraîné une réduction des interventions en milieu scolaire en 2020 et une reprise progressive depuis septembre 2021. Néanmoins au total, **le service a réalisé des séances auprès des établissements suivants : collège Robert Doisneau, collège Haut-Mesnil, collège Maurice Genevoix.** Au cours des interventions, la conseillère conjugale et la psychologue du Centre de santé sexuelle ont rencontré des élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, des filières générales ou professionnelles.

Les principaux thèmes abordés avec ces jeunes :

- Les relations filles/garçons : le respect de chacun, le harcèlement,
- La physiologie et la psychologie filles-garçons,
- Le cycle féminin,
- Les risques de grossesses non désirées, l'I.V.G.,
- Les méthodes de contraception, les infections sexuellement transmissibles,
- Les missions du Centre de santé sexuelle, sa gratuité pour le public jeune et l'anonymat.

Par ailleurs, **une action de prévention, sur le thème du consentement et des relations affectives et sexuelles, s'est déroulée du 16 au 20 mai 2022** à l'Espace jeunes Saint-Martin. 141 élèves de 5^{ème}, 3^{ème} du collège Haut Mesnil et 3^{ème} pro du lycée Jean Monnet ont participé à cette opération dont 72 filles et 69 garçons.

Rappelons que grâce au dispositif « CODEOUPS », les jeunes peuvent avoir accès en toute confidentialité à des consultations infirmières et médicales tous les jours d'ouverture du Centre municipal de santé.

L'information et l'orientation des femmes et des hommes victimes de violence et les actions de sensibilisation

Le Centre de santé sexuelle peut accompagner et orienter les femmes et les hommes qui subissent différents types de violences. **La lutte contre les violences faites aux femmes a été un axe de travail majeur ces dernières années.** En 2021, une quarantaine de personnes se sont fait connaître auprès du Centre de santé sexuelle et ont motivé leur demande par une situation de violence.

Par ailleurs, le 3 décembre 2021, **une soirée théâtre-débat s'est tenue à l'Espace Michel Colucci, sous l'impulsion du Centre communal d'action sociale, à l'occasion de la journée internationale des luttes contre les violences faites aux femmes.** Il s'agit du spectacle « La pérille mortelle » de Typhaine D. La représentation a été suivie d'un débat.

Ma première consultation féminine

Le Centre municipal de santé multiplie ses efforts depuis 2021 pour soutenir et étoffer l'offre de soins en santé féminine. Le temps de soins en santé féminine a ainsi été augmenté de plus de 20 % entre 2021 et 2019. Des actions ont été notamment menées lors d'Octobre Rose 2021 à Montrouge.

3. UN SOUTIEN DE PROXIMITÉ EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE

La mise en place d'un plan complet à l'attention des victimes de violences intrafamiliales

Les violences intrafamiliales ont malheureusement fortement augmenté ces dernières années (violence physique, psychique, sexuelle, économique...). Face à ces situations, la Ville de Montrouge a souhaité construire des mesures efficaces, et collabore également avec des partenaires œuvrant dans ce champ.

L'année 2021 a vu la concrétisation de plusieurs mesures en partenariat avec le commissariat de police nationale et les associations luttant dans ce domaine :

- **Des espaces d'écoute et de conseil**

- **au commissariat de police nationale.** Ce dernier dispose d'une Brigade Locale de Protection de la Famille (BLPF). Un travail important de formation a été entrepris auprès des agents de police pour recevoir et recueillir les plaintes des victimes, notamment avec un document unique à respecter et des questions types à poser. Une fonctionnaire de police est référente sur cette problématique. Les agents sont aussi informés des personnes détenant un Téléphone Grand Danger (TGD) et des personnes détenant un Bracelet Anti-Rapprochement (BAR).

Il existe également une permanence de l'association ADAVIP (Association D'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales) le jeudi matin au sein du commissariat.

- **au Centre communal d'action sociale.** Les victimes peuvent également être accueillies au CCAS et écoutées par des professionnels, puis redirigées éventuellement vers le commissariat ou être mises à l'abri en fonction de la situation. Le CCAS a également signé une convention fin 2021 avec le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles), pour la tenue de permanences à caractère juridique en vue d'accompagner les femmes dans leurs droits. Cette permanence se tient depuis mars 2022 une demi-journée par semaine, le mercredi, dans les locaux du CCAS.

- **Une procédure de mise à l'abri d'urgence.** Le Centre communal d'action sociale finance l'hébergement des victimes de violences intrafamiliales, obligées de quitter le domicile familial en urgence.

- **L'accompagnement vers le relogement dans des appartements spécifiquement réservés :** ainsi, la Ville de Montrouge a mis à disposition 3 logements rénovés pouvant accueillir provisoirement - sous la forme de bail glissant les victimes de violences intrafamiliales. Le CCAS accompagne ces personnes. Un partenariat avec SOHP (un des principaux bailleurs sociaux de Montrouge) a été conclu pour la mise en place de logements supplémentaires en partenariat avec l'association Flora Tristan.

Les permanences des associations d'aides aux victimes de violence et d'infraction pénale

Dans le cadre de sa mission d'accès au droit, le CCAS soutient les femmes et les hommes victimes de violences depuis de nombreuses années. Il héberge la permanence des juristes de l'ADAVIP (Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales) et travaille en partenariat avec l'association Flora Tristan (association accompagnant les femmes victimes de violence) et d'autres acteurs du territoire.

La domiciliation

Le CCAS est également en charge de domicilier administrativement toute personne sans domicile stable ayant un lien avec la commune pour le bénéfice de prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles ainsi que l'exercice des droits civils et civiques. Le nombre d'hommes domiciliés au CCAS s'explique principalement par les conséquences de décisions de justice suite à séparation, la jouissance du logement étant majoritairement attribuée aux conjointes. Les hommes se retrouvent ainsi en rupture d'hébergement.

4. UN SOUTIEN DE PROXIMITÉ EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET LA VIE PERSONNELLE FAMILIALE GRÂCE À L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Des modes des gardes variés et soutenus

Les services d'accueil des jeunes enfants contribuent à favoriser une meilleure articulation des temps de vie familiale et professionnelle et un partage équilibré des responsabilités parentales. L'accès aux différents modes de garde soutient l'accès ou le retour des mères à l'emploi et ainsi la mixité dans le monde du travail. À Montrouge, le taux d'activité féminin est de 84 % en 2020.

La Ville de Montrouge participe activement à cette égalité familiale et professionnelle en proposant de nombreuses solutions de garde aux familles. Et pour preuve, **le taux de couverture des besoins de modes de garde est l'un des meilleurs des Hauts-de-Seine** avec près de 72,4 % des besoins couverts tous modes d'accueil confondus. Montrouge compte 33 établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) publics et privés en 2021.

La Ville de Montrouge s'est aussi engagée en mars 2019 auprès de l'association des Maires de France en adoptant la charte d'attribution des places en crèche, donnant aux familles une meilleure lisibilité sur les critères d'attribution des places en crèche.

Enfin, pour agir dans le cadre du soutien à la parentalité, **la Ville de Montrouge subventionne, en complément de la CAF, l'association Relais Parents Enfants pour la gestion de son Relais d'assistantes maternelles (RAM) et de son lieu d'accueil enfants parents (LAEP) en 2021.** Ce relais est repris en gestion municipale à partir de septembre 2022. À travers cette **Maison des tout-petits** accueillis au domicile, la Ville de Montrouge accompagne encore plus les familles vers le mode de garde individuel (assistante maternelle ou assistant parental au domicile des parents) et participe à l'accès des familles à un mode de garde.

Des jeux pour tous

Dans les structures petite enfance municipale, les propositions de jeux aux enfants sont faites quels que soient leurs sexes. Les agents sont attentifs à ne faire aucune différence de traitement entre les filles et les garçons et ce, depuis de nombreuses années. L'accompagnement parental au niveau éducatif soutient cette neutralité.

5. L'ENCOURAGEMENT À LA MIXITÉ SPORTIVE

Tous les événements portés par la Ville de Montrouge en matière sportive intègrent la notion de mixité. La Ville propose une action spécifique afin d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes que ce soit dans ses événements grands public (Forum des sports...) ou au sein des interventions en milieu scolaire (séances d'éducation sportive...).

À l'école municipale des sports

L'école municipale des sports (EMS), dont l'accueil se fait chaque mercredi au sein de l'école Raymond Queneau, est un parfait exemple d'encouragement à la mixité sportive. En effet, afin de favoriser la pratique sportive des jeunes montrougiennes et montrougiens de 7 à 10 ans, la Ville de Montrouge propose, chaque mercredi des périodes scolaires, de nombreuses activités sportives dans le cadre de cette école municipale des sports (EMS). De plus, des stages sont proposés pendant les vacances scolaires (exception faite du mois d'août), du lundi au vendredi.

Depuis septembre 2018, la mise en place d'une nouvelle formule « multisports » avec 4 activités à l'année favorise la mixité dans toutes les activités sportives. En effet, l'ensemble des activités sont accessibles aux filles et aux garçons, même celles qui sembleraient plus dévolues à un genre. C'est ainsi que la mixité est favorisée dans les sports collectifs (football, rugby), dans les sports de combat (judo, boxe éducative) et les sports dits « d'expression corporelle » tels que l'art du cirque et l'accrobranche. L'objectif de l'EMS est de sensibiliser les enfants et les familles à la pratique sportive régulière, sans distinction de genre. Sur le terrain, la Ville de Montrouge constate un grand nombre d'inscriptions mixtes dans les différents sports proposés.

Avec les associations sportives

La Ville de Montrouge encourage les partenaires associatifs à maintenir et créer une offre sportive en direction des femmes ou des hommes.

Certains sports favorisent déjà dans leurs compétitions une mixité (tennis, badminton, etc.). La Ville de Montrouge se montre particulièrement vigilante à l'égard des clubs, afin qu'ils puissent maintenir un accès au public féminin et garantir a minima des équipes féminines en football, en rugby et en hockey. En outre, toutes les demandes de nouveaux créneaux de réservation qui encouragent effectivement la pratique féminine ou mixte sont traitées en priorité.



C'est ainsi que tous les clubs montrougiens proposent quasiment tous des activités mixtes. Cet objectif est repris dans les conventions d'objectifs signées avec les associations sportives ci-dessous : « *Article 3 : Autres engagements de l'association - Egalité femmes-hommes : L'association s'engage à assurer un accueil égalitaire du public féminin et masculin lors de ses activités, mais aussi, dans la mesure du possible, de développer l'offre sportive destinée aux féminines* ».

Le Stade Multisports de Montrouge (SMM) veille à soutenir les femmes dans la pratique sportive mais aussi dans leur place au sein du monde du sport. Le club a pour preuve ouvert en juin dernier une équipe de basket loisir adulte féminine. Par ailleurs, la féminisation du sport au SMM se traduit au niveau des fonctions dirigeantes du club : trois femmes sont ainsi présidentes de section et onze font partie du bureau d'une section.

6. LA LUTTE CONTRE LES MARIAGES FORCÉS

La direction des affaires civiles de la Ville de Montrouge vérifie l'identité des personnes qui s'adressent à elle et veille à la liberté du consentement, lorsqu'elle suspecte que l'un des futurs mariés peut subir des contraintes. Elle provoque alors une audition en présence d'un adjoint au Maire au cours de laquelle sont entendus conjointement et séparément les deux futurs époux. Si cette audition confirme les doutes d'un mariage forcé, la Ville de Montrouge saisit le Procureur de la République, au motif que le consentement au mariage ne semble pas exprimé librement par un des deux futurs époux..

7. LA VALORISATION DE LA PLACE DES FEMMES DANS LES ACTIONS CULTURELLES

La culture est par essence un endroit de réflexion sur les thématiques de société. Les questions liées au genre et à la place de la femme dans l'art et la culture sont des questions récurrentes mises en perspective avec la réflexion de la place de chacun dans notre société.

Ce fut le cas lors de la 67^e édition du Salon de Montrouge qui a mis en exergue les thématiques du féminisme, du queer et toutes questions liées au genre. Celui-ci a pour objectif de mettre en valeur les tendances de la création contemporaine et les thématiques d'actualité qui lui sont affiliées.

Un sujet central qui se retrouve également au sein de la Médiathèque avec une attention particulière envers « les femmes artistes ». Cette thématique est notamment un des axes forts de la collection en sociologie. Le renouvellement des fonds de la Médiathèque s'opère toujours en considération des grands thèmes retenus par la Municipalité. Depuis 2019, les thématiques du sexisme, de la place des femmes dans la société, de la parité et de la mixité, ont guidé nombre d'acquisitions, en direction des différents publics (enfants, adolescents, adultes) et objets de culture (livres, CD, DVD, presse) afin de répondre aux attentes de chacun (loisir, professionnel, artistique, intellectuel).

Enfin, du côté de la programmation Spectacle vivant et Évènementiel, la parité est un des enjeux de choix des spectacles. Les programmeurs s'attachent à vérifier avant validation du spectacle l'égalité de traitement femmes/hommes des compagnies et des producteurs sur les différents postes artistiques ((interprètes, créateurs et auteurs...)).